

Le 10 avril 2019

Lettre à Madame la Présidente du jury du CAPES de SVT

Madame,

Nous souhaitons, par cette lettre, vous faire part de situations inégalitaires entre académies, et entre étudiants au sein d'une académie, qui ont eu lieu au cours de l'épreuve d'admissibilité 2 du CAPES de SVT le 26 mars 2019. Ces situations nous ont été relatées par de nombreux étudiants de nos masters MEEF.

Le sujet constitué d'un dossier documentaire de 56 pages nécessitait d'écrire 18 fois dans les cases prévues ses noms, prénoms, numéro d'inscription et date de naissance, ainsi que les codes correspondant au concours, à la section, l'épreuve et la matière ; par ailleurs les consignes générales demandaient de numéroter les pages, qui le sont déjà. L'ensemble de ces annotations prenait un temps assez conséquent, évidemment variable selon la longueur des noms et prénoms, et représentant de 10 à 15 minutes (hors pagination) selon les tests réalisés par une collègue. Ce problème n'avait sans doute pas été suffisamment anticipé par le jury, puisque les candidats ont été avertis en cours d'épreuve qu'un temps additionnel de 10 minutes leur serait accordé.

Face à cette situation, il semble que les surveillants d'épreuve n'aient pas tous appliqué les consignes de la même façon : ils ont parfois demandé nettement aux candidats de remplir les en-têtes ainsi que les paginations en début d'épreuve ; l'affichage au tableau de l'horaire de fin d'épreuve n'a pas toujours bien précisé s'il tenait compte du temps additionnel de 10 minutes (ou alors la consigne a été mal comprise dans la situation de stress des étudiants en cours de rédaction d'un dossier très long) ; la longueur variable des noms et prénoms des candidats introduit de fait une inégalité de temps rédactionnel.

Plus grave, il aurait été accordé par certains surveillants (sources concordantes dans plusieurs académies) un temps variable aux candidats qui n'avaient pas écrit leurs noms et références

durant le temps de l'épreuve fixé à 4h10, ce temps supplémentaire pouvant aller de 2 à 15 voire 20 minutes selon les salles et les académies. Les candidats qui avaient pris le soin d'écrire dans les temps ces renseignements se sont évidemment sentis fortement lésés en rendant leurs copies au bout de 4h10 !

Nous sommes réellement choqués qu'un concours de la fonction publique puisse présenter autant d'iniquité entre candidats, entre académies ou entre salles d'examen de la même académie ; quelques minutes (15 dans certains cas...) peuvent faire la différence sur un concours très sélectif.

Si ce type d'épreuves constitué de dossiers de plusieurs dizaines de pages est amené à perdurer, nous nous permettons de vous demander de faire appliquer avec la plus grande vigilance par les services rectoraux un protocole fixé d'avance, si possible mentionné clairement sur le sujet, de façon à ce que ce type de dysfonctionnement grave ne se reproduise plus. Ne serait-il pas envisageable, plutôt que de demander de recopier 18 fois les mêmes références aux candidats sur les copies, de leur faire parvenir avant l'épreuve des étiquettes autocollantes pré-remplies par l'administration, ou qu'ils rempliraient à l'avance ?

Dans l'attente de votre retour sur cette situation regrettable, causée par un nombre trop important d'en-têtes à compléter, sans anticipation des inégalités potentielles introduites, et mal encadrée localement sur la gestion du temps additionnel, nous vous assurons de nos sentiments les meilleurs.

Le CA de l'AFPSVT pour ses adhérents

Agnès Schermann, présidente

